RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 mars 2023

OBJET :

DE-23-03-1-22) CONVENTION RELATIVE AU PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE-CHARGE DE COOPERATION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE, ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 09 mars 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230322-lmc1H10540H1-DE
Date de réception en Préfecture : 27/03/2023
Date de Publication : 27/03/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité sociale et notamment ses articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF du Val-de-Marne en date du 22 novembre 2022 concernant la stratégie de déploiement de la Convention territoriale globale ;

Vu la Convention de pilotage du projet de territoire-chargé de coopération Convention territoriale globale, proposée par la CAF du Val-de-Marne ;

Considérant la nécessité de signer la convention proposée par la CAF du Val-de-Marne afin de maintenir sa participation au financement de la coordinatrice Petite enfance et du coordinateur Jeunesse, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;

Après avis de la commission Enfance du 17 mars 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la Convention de pilotage du projet de territoire-chargé de coopération Convention territoriale globale, entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire

Signé — ***Signé***

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230322-Imc1H10540H1-DE
Date de réception en Préfecture : 27/03/2023
Date de Publication : 27/03/2023